BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1319

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VALENCIENNES

Ventes et cessions

817 628 050 RCS Valenciennes.
FILIOS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 31, avenue Clemenceau, 59300 Valenciennes.
Précédent propriétaire : 817 628 050 RCS Valenciennes. **FILIOS.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : BDL VALENCIENNES Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée Adresse du siège : 31 avenue Clemenceau 59300 Valenciennes Capital : 300000.00 EUR Numéro unique d'identification : 316359504 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Société absorbee : FILIOS Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 31 avenue Clemenceau 59300 Valenciennes Capital : 100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 817628050 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 477822.00 EUR - passif de 400807.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Actif net apporté : 77 015 €. Il ne sera procédé à aucun échange de titres, la société BDL VALENCIENNES détient la totalité des parts sociales composant le capital de la société FILIOS et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société BLD VALENCIENNES (société absorbante). La différence entre, d'une part le montant de l'actif net à transmettre par la société FILIOS (soit 77.015€), et celui de la valeur nette comptable des titres de la société FILIOS dans le bilan de la société BDL VALENCIENNES (soit 100.000 €), savoir la somme de 22.985 €, constituera un mali de fusion. La réalisation définitive de la fusion prendra effet le jour de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale de la société BDL VALENCIENNES (société absorbante) qui se tiendra le 31 mars 2025 au plus tard. Les résultats de la période intercalaire comprise entre le 1er octobre 2024 et la date de la réalisation de la fusion bénéficieront de plein droit à la société absorbante. Conformément à l'article L. 236-3 du Code de Commerce, la société absorbée se trouvera dissoute de plein droit au jour de la réalisation de la fusion. Les créanciers de chacune des sociétés participantes à l'opération, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans le délai de 30 jours prévu par l'article 236-6 du Code de Commerce. Dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de VALENCIENNES le 07 février 2025. Pour la société absorbante, Monsieur Frédéric DELMART, gérant de la société AUDIT EXPERT, elle-même Directeur Général de la société BLD HOLDING, elle-même Présidente de la société BDL VALENCIENNES Pour la société absorbée, Madame Marie

BANASZYK, cogérante de la société FILIOS. Date du projet commun de fusion : 07.02.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société BDL VALENCIENNES : 07.02.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes). Pour la société FILIOS : 07.02.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes)..

